

## Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)

### A désigner : 6 élus

- un Président d'EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants et président d'EPCI suppléant
- un maire de commune dont la population est comprise entre 3 500 et 30 000 habitants et un maire suppléant
- un maire de commune de moins de 3 500 habitants et un maire suppléant

Durée du mandat : 6 ans

Fréquence et Lieu : définis lors de l'installation de la conférence.

La conférence est présidée par le Président du Conseil régional de Bretagne.

Mission (art L.1111-9-1 du CGCT) :

Dans chaque région, la conférence territoriale de l'action publique est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

La conférence territoriale de l'action publique peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

A noter : sont membres de droit les présidents d'EPCI à fiscalité propre de population supérieure à 30 000 habitants

### Désignation AMF 29 :

Collèges	Titulaires	Remplaçants
<b>Communes de moins de 3 500 habitants</b>	Mme Elina VANDENBROUCKE Maire de Le Trévoux	M. Joseph IRRIEN Maire de Garlan
<b>Communes dont la population est comprise entre 3 500 et 30 000 habitants</b>	Mme Gaëlle NICOLAS Maire de Châteaulin	M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas
<b>EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants</b>	M. Bernard SALIOU Président de la CC de Haute Cornouaille	Mme Claudie BALCON Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes

Mise à jour : 8 septembre 2020